

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 AVRIL 2024

PRESENTS : PERILLOUX Dominique. ROUSSEL Claudy. NAZAIRE Wilner. TACLET Clément. GODARD Emmanuel. BRISARD Marie Line.

POUVOIR : HUTINET Emilie à BRISARD Emilie.

ABSENTS : //

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie BRISARD.

Délibérations :

1- COMPTE DE GESTION 2023 – budget général, service eau, service assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Claudy ROUSSEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par monsieur Dominique PERILLOUX, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	21 421.97			51 923.52	21421.97	51923.52
Opérations de l'exercice	46 801.62	41 133.12	253477.00	331 381.02	300278.62	372514.14
TOTAL	68 223.59	41 133.12	253477.00	383 304.54	321700.59	424437.66
Résultats de clôture	27 090.47			129 827.54		102737.07
Restes à réaliser	16 000.00				16 000.00	
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	43 090.47			129 827.54		86 737.07

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	21 154.42				21 154.42	
Opérations de l'exercice	248 659.81	323 295.81	33 102.29	28 219.00	281 762.10	351 514.81
TOTAUX	269 814.23	323 295.81	33 102.29	28 219.00	302 916.52	351 514.81
Résultats de clôture		53 481.58	4 883.29			48 598.29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		53 481.58	4 883.29			48 598.29

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		69 897.12		1 252.26		71 149.38
Opérations de l'exercice	3 238.00	12 715.17	32 504.80	25 150.31	35 742.80	37 865.48
TOTAUX	3 238.00	82 612.29	32 504.80	26 402.57	35 742.80	109 014.86
Résultats de clôture		79 374.29		6 102.23		73 272.06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		79 374.29		6 102.23		73 272.06

- 2- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4- Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3- BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte :

- le budget primitif général 2024 de la commune
- le budget primitif service assainissement de l'exercice 2024
- le budget primitif service eau de l'exercice 2024

4- TAUX DES TAXES LOCALES 2024

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 5.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.40 %

5- SUBVENTION ASSOCIATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100.00 € (cent euros) à la Banque Alimentaire de Franche Comté. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024.

6- SUBVENTION SERVICE EAU ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe comme suit le montant de la subvention qui sera versée par le budget général pour l'équilibre budgétaire des budgets annexes :

- BUDGET ASSAINISSEMENT :	23 000.00 €
- BUDGET EAU :	30 000.00 €

7- MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le maire rappelle que des cavurnes ont été installées dans le cimetière communal et qu'il est nécessaire d'insérer un nouvel article au règlement du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité le conseil municipal décide d'ajouter l'article suivant :

TITRE 8 REGLES APPLICABLES AU CAVURNES

Les cavurnes répondent au régime juridique des concessions décrit au présent règlement.

Le nombre d'urnes pouvant y être déposées est donc limité par ces caractéristiques techniques auquel les concessionnaires et les personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, ainsi que les sociétés de pompes funèbres, prendront garde pour éviter tout désagrément lors du dépôt d'une urne.

En tout état de cause, les cavurnes seront recouvertes d'une pierre tombale de 90 cm de longueur sur 70 cm de largeur maximum

L'autorisation de retirer une urne d'une cavurne est accordée par le maire conformément aux prescriptions du présent règlement relatives aux demandes d'exhumation.

8- TARIF CONCESSION CIMETIERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier comme suit le tarif des concessions dans le cimetière communal à compter du 01 MAI 2024:

	COLUMBARIUM	CAVURNE	CONCESSION EN TERRE 2 M ²
99 ans		400.00 €	300.00 €
50 ans	700.00 €	200.00 €	150.00 €
30 ans	500.00 €	150.00 €	100.00 €
15 ans	300.00 €	100.00 €	75.00 €

9- TARIF SERVICE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré le conseil municipal, par 6 voix pour et 2 voix contre, fixe comme suit le tarif du service assainissement à compter du 01 MAI 2024 :

0.80 €/m³ soit une augmentation de 0.10 €/m³

35.00 € part fixe communale (sans modification)

Les tarifs du service eau sont inchangés.

10- REMBOURSEMENT PRET COURT TERME

Monsieur le maire rappelle qu'un emprunt de 140000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole dans l'attente du versement des subventions et de la TVA sur les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau rue des Champs Choulot. A ce jour les travaux sont terminés et le solde des subventions reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder au remboursement du prêt N° 1730625 d'un montant de 140 000.00 € (cent quarante mille euros) et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

11- PARTICIPATION AUX FRAIS PERISCOLAIRE DU RPI DE LA SAONE

Monsieur le maire fait part qu'au cours de sa dernière séance le comité syndical du RPI a rappelé la demande des parents d'élève souhaitant que les communes participent financièrement au frais d'accueil périscolaire des enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de participer à hauteur de

- 2.50 € par demi-journée
- 5.00 € par jour

pour chaque enfant de la commune accueillis le mercredi au périscolaire du RPI de la Saône.

Informations et échanges

- Notre réunion publique annuelle se tiendra à l'atelier municipal le Samedi 25 Mai à 9h30. La société ENEO qui travaille sur le projet photovoltaïque viendra échanger avec les habitants.
- Le 2 Juin à partir de 16 heures , l'Association « notre enfant du désert » organise à l'atelier municipal une fin d'après midi musicale, avec vente d'objets artisanaux, stand de boissons restauration simple et rapide.

A partir de 12 heures, ce 2 Juin, les conseillers municipaux accueilleront à la plage pour un apéritif, les marcheurs de la via francigena, l'association « notre enfant du désert » se chargera de la musique et de faire connaître son association. (L'année dernière cette manifestation comptait 120 participants)

- Réunion de la commission électorale le 17 Mai à 14 heures.
 - Notre Sénateur nous propose une visite du Sénat ? 3 conseillers pourraient être intéressés. D.Périlloux verra avec Dimitri Doussot comment cette visite pourrait s'organiser.
 - D.Périlloux vient de recevoir la démission de David Gafsou . Il a aujourd'hui même demandé une nouvelle fois au Préfet, la tenue d'élections partielles, en même temps que les élections européennes.
 - Fabienne Miquel nous avait manifesté sa volonté de reprendre le travail après 1 année de disponibilité. Elle ne s'est pas présentée le 3 Avril, n'a eu aucun échange téléphonique ou épistolaire complémentaire avec la Secrétaire ou le Maire. Nous lui envoyons rapidement un nouveau courrier recommandé, mais dans l'attente celle-ci ne sera pas rémunérée (Quitte à aller en tribunal administratif)
 - D.Périlloux a refusé à Florent Ruffoni de faire paraître dans le bulletin municipal un flyer expliquant son projet associatif ; Les membres du conseil partagent cette position.
 - Panneaux routiers : Si des habitants considèrent que nous nous sommes trompés en implantant tel ou tel panneau, il faut qu'ils nous le fassent remonter et dans un an , nous verrons si nous faisons des modifications ou pas.
- Emilie B. signale à nouveau, le peu de visibilité au stop en bas de la rue du trot près de chez Jean Boisot. Nous verrons si un miroir peut faciliter les choses.
- Une borne incendie doit être changée aux Lennery , une nouvelle doit être installée dans la rue du moulin.

Vu pour affichage le 10 avril 2024

Le Maire

Dominique Périlloux

